

## Charte des valeurs - conditions d'éligibilité à la **Fédération française des itinéraires culturels européens** **(FFICE)**

### **Préambule - Définition d'un Itinéraire culturel**

Un Itinéraire culturel est structuré autour d'un thème européen, de dimension transrégionale ou transnationale, que le public peut découvrir grâce à un cheminement physique. Il regroupe, sous forme de parcours, de sites ou d'espaces, un patrimoine matériel ou immatériel reflétant un ensemble de valeurs humanistes telles que le respect, la tolérance, l'authenticité, la justice et la solidarité, composantes de l'identité européenne.

Un Itinéraire culturel est le cadre de la réalisation d'un projet transversal, interdisciplinaire et novateur, garantissant la meilleure accessibilité à tous et garantissant la transmission aux générations futures des patrimoines – naturels et culturels, matériels et immatériels –, de l'Histoire et des histoires, des mémoires et des présents ainsi découverts et réappropriés.

Un Itinéraire culturel a comme priorité le développement de la connaissance : la connaissance de soi et celle des autres, dans un but affirmé de paix par une meilleure compréhension mutuelle. L'épanouissement personnel de l'être humain, du citoyen, sa place dans la collectivité et son implication dans le monde d'aujourd'hui sont les finalités d'un Itinéraire culturel.

Un Itinéraire culturel sous-tend un projet. A but non lucratif et global, il s'appuie sur un réseau formel ou informel de partenaires, de dimension transrégionale ou transnationale, dont l'objectif commun est le développement de projets à long terme pour les générations futures. Ce développement s'appuie sur les savoirs et savoir-faire acquis à ce jour, mais se fonde aussi sur l'idée de progrès et sur les connaissances à venir, dans une démarche réflexive et prospective tenant compte du monde vivant dans sa totalité.

### **Charte des valeurs**

Cette charte éthique énonce, dans un ordre d'exposé et sans hiérarchie, les valeurs fondatrices communes des membres de la Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens. Ceux-ci s'engagent à respecter ces valeurs et à les diffuser par leur action en faveur du patrimoine culturel en France et en Europe.

Cette charte traduit par les valeurs qu'elle énonce la mission de la FFICE telle qu'elle est inscrite dans ses statuts.

#### **Respect et solidarité**

La FFICE travaille à la valorisation novatrice du patrimoine culturel et du patrimoine naturel européens dans le cadre des Itinéraires culturels, dans le respect des identités et des cultures, de leur diversité, de leur richesse et dans un esprit de solidarité.

#### **Conformité à l'esprit associatif**

Les membres de la FFICE s'attachent à promouvoir une action d'intérêt général à but non lucratif engageant

[personnes](#) bénévoles et professionnelles. Parfaitement conscients des enjeux touristiques et plus généralement économiques de leur action, ils n'oublient pas que leurs priorités sont culturelles, citoyennes et éthiques.

### **Responsabilité et durabilité**

La FFICE promeut un tourisme culturel responsable et durable favorisant l'évolution d'un tourisme de simple consommation à un tourisme de participation, qui prend en considération, de manière globale, les enjeux écologiques, économiques et sociaux, tous étroitement liés. Dans leur usage des technologies, [la FFICE](#) s'attache à développer les dimensions relationnelles et la convivialité.

### **Dialogue et partage**

Les membres de la FFICE [pratiquent et encouragent](#) le dialogue [interculturel](#) sous toutes ses formes. Apolitique et [laïque](#), la FFICE fait du partage des patrimoines et de leur connaissance une base de son action.

### **Curiosité et générosité**

Les Itinéraires culturels de la FFICE encouragent la curiosité en rendant attractifs des sites peu ou pas connus aux côtés de lieux à forte notoriété. Ils s'engagent ensemble à établir des passerelles entre eux ainsi qu'à mettre en commun leurs bonnes pratiques concernant, notamment, les outils technologiques, pour constituer une base de savoirs et d'expériences partagés.

### **Transmission, éducation et citoyenneté**

En s'attachant à la diffusion des grands courants européens philosophiques, religieux, culturels, artistiques, scientifiques, techniques et commerciaux, à travers des espaces d'échanges ou des voies de circulation, la FFICE vise à faire connaître aux Européens et aux autres la richesse d'un patrimoine commun. Elle entend transmettre cet héritage précieux aux plus jeunes, par l'éducation et le loisir, et à favoriser une citoyenneté européenne tolérante et pluraliste, consciente d'une destinée commune.

## **Conditions d'éligibilité au sein de la FFICE**

### **Conditions préalables :**

- être constitué en association de loi 1901 ou 1905 dont l'objet est de porter l'itinéraire [ou de le représenter](#)
- être en conformité avec la définition d'un Itinéraire culturel
- accepter la charte des valeurs de la Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens.

L'itinéraire culturel doit respecter et se conformer aux conditions suivantes :

### **1- Vivre une expérience culturelle et la partager**

**1-1** Les Itinéraires culturels se présentent comme des cheminements accessibles à tous. Les modes de « déplacements doux » sont privilégiés et l'accès à l'itinéraire est envisagé en priorité par les transports en commun.

**1-2** Sont privilégiés un hébergement et une restauration qui respectent les critères de développement durable et illustrent la notion de partage.

**1-3** Est aussi privilégié le « développement progressif », qui offre la possibilité de constituer des « zones pilotes » sur les itinéraires pour l'expérimentation de concepts et de projets novateurs en cours de

développement.

1-4 Les Itinéraires culturels coopèrent et s'appuient sur des organisations agissant dans les domaines nécessaires au développement raisonné et raisonnable de leur projet.

1-5 Les Itinéraires culturels agissent de telle sorte qu'ils facilitent le dialogue interculturel, en fonction des spécificités de leur projet.

1-6 Les Itinéraires culturels sensibilisent l'ensemble de leurs partenaires extérieurs à leur action.

## 2 – Participer au développement du savoir, à la transmission de la connaissance et à l'éveil d'une sensibilité culturelle.

2-1 Les Itinéraires culturels se développent le long d'un chemin ou d'un parcours historique ; ils peuvent aussi se structurer autour d'un ensemble de lieux au thème commun affirmé.

2-2 Les Itinéraires culturels mettent en place des projets de coopération multilatérale à long terme (recherche scientifique, conservation et valorisation des patrimoines matériel et immatériel, pratique contemporaine de la culture et des arts, éducation, échanges des jeunes et intégration des jeunes générations, échanges culturels, [pédagogiques, etc.](#)).

2-3 Les Itinéraires culturels promeuvent le patrimoine de l'ensemble des sites patrimoniaux, inconnus, peu connus et connus, situés sur son parcours, en toute saison.

2-4 Les Itinéraires culturels engagent des actions tendant à favoriser les échanges culturels et éducatifs des jeunes publics.

2-5 Les Itinéraires culturels favorisent sur leur parcours la pratique contemporaine de la culture et des arts dans une perspective créative du patrimoine.

2-6 Les Itinéraires culturels définissent un programme d'animation culturelle.

2-7 Les Itinéraires culturels mettent en œuvre un projet à long terme fondé, entre autres, sur les nouvelles technologies et leur capacité à donner partout accès à l'information au plus grand nombre.

2-8 Les Itinéraires culturels programment [des activités](#) culturelles et d'interprétation du patrimoine dans le respect des recommandations édictés par le [ministère de la Culture et de la communication](#) et par les organisations européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe) et internationales (UNESCO, ICOMOS).

## 3 – S'inscrire dans une politique de développement durable

3-1 Les Itinéraires culturels travaillent à leur reconnaissance par les collectivités territoriales traversées par eux ainsi qu'à leur inclusion dans les politiques adéquates aux échelons national (et déconcentré), régional et local.

3-2 Les Itinéraires culturels favorisent la redécouverte et la mise en valeur de la culture de proximité.

3-3 Les Itinéraires culturels proposent la découverte de sites respectueux de l'environnement.

3-4 Les Itinéraires culturels promeuvent leur découverte auprès des publics en difficulté, sur le plan physique, social ou géographique.

3-5 Les Itinéraires culturels contribuent à la création et au maintien d'emplois dans le respect d'une économie sociale et solidaire.

*Pour accepter la Charte éthique des valeurs de la F.F.I.C.E., merci de compléter le tableau ci-dessous.*

Date	Nom de la structure	Signature du responsable